



# **SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS**

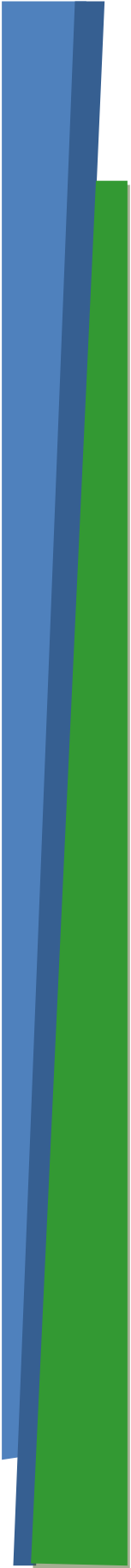
**TERRITOIRE DE LA PLAINE DE ROMANS**

**Réseaux de la Plaine de Romans, de PEYRINS et de GEYSSANS**

**Année 2023**

**Rapport d'activité**

<b>1- PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE .....</b>	<b>4</b>
1.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE .....	4
1.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS .....	4
1.2.1 Réseau de La Plaine de Romans .....	4
1.2.2 Réseaux de Peyrins et Geysans .....	6
<b>2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2023 .....</b>	<b>7</b>
2.1 ORIGINE DE L'EAU .....	7
2.2 VENTE D'EAU.....	8
2.3 RENDEMENT DES RESEAUX .....	10
2.4 CONSOMMATION ENERGETIQUE .....	10
<b>3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES.....</b>	<b>12</b>
3.1 SECURITE PUBLIQUE .....	12
3.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE .....	12
3.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION.....	12
3.4 CONTROLE APPAREILS DE LEVAGE .....	12
<b>4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2023.....</b>	<b>13</b>
4.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT OU DE RENFORCEMENT.....	13
4.1.1 Objectifs .....	13
4.1.2 Travaux réalisés ou en cours .....	13
4.2 TRAVAUX DE MAINTENANCE et d'entretien .....	13
4.3 TRAVAUX FACTURES .....	14
4.4 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2023 .....	14
<b>5- GESTION CLIENTELE.....</b>	<b>15</b>
5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU.....	15
5.1.1 Tarification Agence de l'eau.....	15
5.1.2 Tarification pour les non professionnels.....	15



5.1.3 Tarification pour les professionnels .....	15
5.2 RELATIONS AVEC LES IRRIGANTS .....	16
5.2.1 Continuité de service .....	16
5.2.2 Informations des irrigants .....	17
5.2.3 Arrêtés « secheresse » .....	18
<b>6- LES PROJETS DU TERRITOIRE.....</b>	<b>18</b>
6.1 RENFORCEMENT DU RESEAU PARTIE NORD EST : PARMANS – ST LATTIER.....	18
<b>7- DONNEES FINANCIERES .....</b>	<b>20</b>
7.1 COMPABILITE ANALYTIQUE DES TERRITOIRES .....	20
7.1.1 Fonctionnement.....	20
7.1.2 Investissement .....	21
7.2 IMPAYES.....	21
7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE .....	21
<b>8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS .....</b>	<b>22</b>

# 1- PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

## 1.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE

Communes de St Paul Les Romans, Parnans, Triors, Genissieux, Chatillon St Jean, Mours St Eusebe, St Lattier (38), Peyrins, Geysans

## 1.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS

### 1.2.1 RESEAU DE LA PLAINE DE ROMANS

#### Station de pompage de « la Joyeuse » ou « Les Coteaux »

Prise d'eau dans la rivière la Joyeuse à 50 m à l'amont de sa confluence avec l'Isère : plan d'eau sous l'influence du niveau du Barrage EDF de Pizançon sur l'Isère.

Station de pompage d'exhaure :  
3 pompes d'exhaure monocellulaires de 750 m<sup>3</sup>/h à 30 m HMT, 90 Kw, 1 470 tr/mm

Station de pompage de reprise :  
un dégrilleur vertical  
1 pompe de reprise Jockey horizontale 86 m<sup>3</sup>/h à 126 m HMT, 45 Kw, 1 480 t/mm sur variateur  
5 pompes de reprise horizontaux de 500 m<sup>3</sup>/h à 130 m HMT, 190 Kw, 1 470 t/mm (dont 1 en secours)

Capacité de pompage de 1 600 m<sup>3</sup>/h, HMT 161 m  
Puissance ENEDIS souscrite de 17 à 1 470 Kw (Segment C2 : HTA Télélevé : HTA5-CU)

#### Station de pompage de Meysonnier

Prise d'eau directe dans l'Isère

5 groupes de pompage verticaux de 335 m<sup>3</sup>/h à 194 m HMT, 231 Kw, 1 490 t/mm

Capacité de pompage de 1 800 m<sup>3</sup>/h, HMT 160 m  
Puissance ENEDIS souscrite de 0 à 1 250 Kw (Segment C2 : HTA Télélevé : HTA5-CU)

#### Surpresseur de « Châtillon-St Jean » ou « St Izier »

2 Pompes  
Capacité de pompage de 400 m<sup>3</sup>/h

Pression amont de 4 à 9 bars  
Pression aval 18 à 19 bars

Puissance ENEDIS souscrite de 0 à 190 Kw (Segment C3 : HTA non télérelevé : HTA5-CU)

#### Surpresseur de « Génisseux » ou « Les Marais »

2 Pompes  
Capacité de pompage de 300 m<sup>3</sup>/h

Pression amont de 4 à 9 bars  
Pression aval 11 à 12 bars

Puissance ENEDIS souscrite de 6 à 60 Kw (Segment C4 tarif B.T. > 36 Kw LU)

#### Forage de Chapoize

Forage dans la nappe Molasse Miocène d'une capacité de production nominale de 80 m<sup>3</sup>/h, à 120 m HMT  
Pression de consigne 14 bars

Puissance ENEDIS souscrite de 1 à 120 Kw (Segment C4 tarif B.T. > 36 Kw LU)

#### Forage de Gringet

Forage dans la nappe Molasse Miocène d'une capacité de production nominale de 80 m<sup>3</sup>/h, à 120 m HMT  
Pression de consigne 14 bars

Puissance ENEDIS souscrite de 0 à 90 Kw (Segment C4 tarif B.T. > 36 Kw LU)

#### Forage de La tour

Forage dans la nappe Molasse Miocène d'une capacité de production nominale de 120 m<sup>3</sup>/h à 170 m HMT  
Pression de consigne 18 bars

Puissance ENEDIS souscrite de 0 à 156 Kw (Segment C4 tarif B.T. > 36 Kw LU)

#### Forage de Chalands

Forage dans la nappe Molasse Miocène d'une capacité de production nominale de 80 m<sup>3</sup>/h, à 120 m HMT  
Pression de consigne 13 bars

Puissance ENEDIS souscrite de 0 à 96 Kw (Segment C4 tarif B.T. > 36 Kw LU)

---

### **SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS**

**Siège** : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : [www.syndicat-irrigation-dromois.fr](http://www.syndicat-irrigation-dromois.fr)

---

### Réseau de distribution

145.6 Km de conduite (Dn 32 mm au DN 600 mm) essentiellement en fonte ductile et ponctuellement en PVC et PEHD.

---

#### 1.2.2 RESEAUX DE PEYRINS ET GEYSSANS

##### Forages de Peyrins et de Geysans lieu-dit « La Savasse »

2 Forages dans la nappe Molasse Miocène d'une capacité de production nominale unitaire de 60 m<sup>3</sup>/h, à 120 m HMT

Alimentation électrique commune au 2 forages

Puissance ENEDIS souscrite de 18 à 78 Kw (Segment C4 tarif B.T. > 36 Kw LU)

### Réseau de distribution

0.7 Km de conduite (Dn 100 mm) en fonte ductile.

## 2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2023

### 2.1 ORIGINE DE L'EAU

L'eau distribuée par le réseau de la plaine de Romans provient en majeure partie des prises d'eau dans la rivière Isère. Un complément est apporté par des forages dans la nappe "Molasse Miocène".

L'eau distribuée par le réseau de Peyrins-Geysans provient de la nappe « Molasse Miocène ».

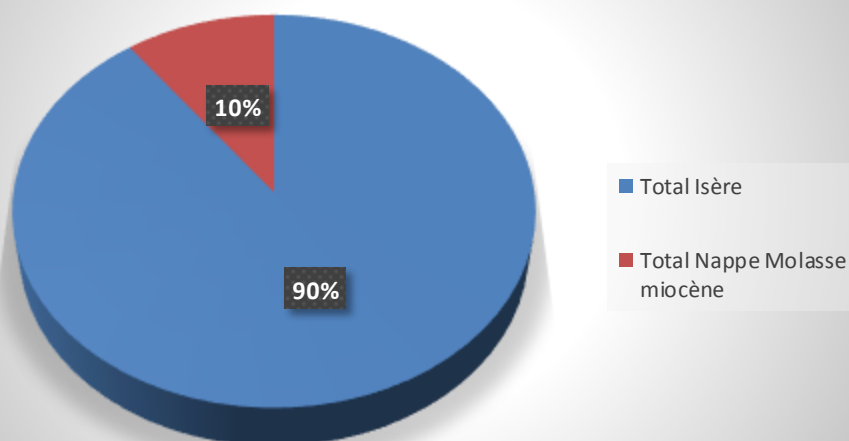
Ressources	Station de pompage	volume annuel		Volume à l'étiage (1er juin - 30 septembre)	
		prélévés (m3)	autorisés (m3)	prélévés (m3)	autorisés (m3)
Isère	Joyeuse	969 724	1 750 400	745 610	
Isère	Mesonnier	1 073 516	2 385 600	1 073 516	
<b>Total Isère</b>		<b>2 043 240</b>			
Nappe Molasse Miocène	Chalans	22 314	68 698	22 314	64 582
Nappe Molasse Miocène	La Tour	62 925	171 892	62 925	171 892
Nappe Molasse Miocène	Chapoize	67 587	153 860	67 587	153 860
Nappe Molasse Miocène	Gringet	43 700	88 200	43 700	78 302
Nappe Molasse Miocène	Peyrins	20 261	54 782	20 206	48 608
Nappe Molasse Miocène	Geysans	14 373	24 696	14 371	21 952
<b>Total Nappe Molasse miocène</b>		<b>231 160</b>	<b>562 128</b>	<b>231 103</b>	<b>539 196</b>
<b>Total général</b>		<b>2 274 400</b>			

Réseau Plaine de Romans	2 239 766
Réseau Peyrins Geysans	34 634
<b>Total</b>	<b>2 274 400</b>

Les autorisations de prélèvement sont établies par l'OUGC Drôme pour le bassin versant de la Drôme des Collines (nappe Molasse-Miocène).

Les autorisations de prélèvement dans l'Isère sont établies par l'arrêté n°26-2023-06-01-00002 du 05 juin 2023.

## Origine de l'eau



## 2.2 VENTE D'EAU

PROFESSIONNELS								
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre de bornes	nombre de clients	Debit souscrits par ha	Conso annuelle par ha
Plaine de Romans	12 165	1 889	1 921 665	1 921 665	571	135	6,44	1 017
Peyrins-Geysans	200	27	30 969	30 969	12	8	7,31	1 132
<b>Total</b>	<b>12 365</b>	<b>1 916</b>	<b>1 952 634</b>	<b>1 952 634</b>	<b>583</b>	<b>143</b>		

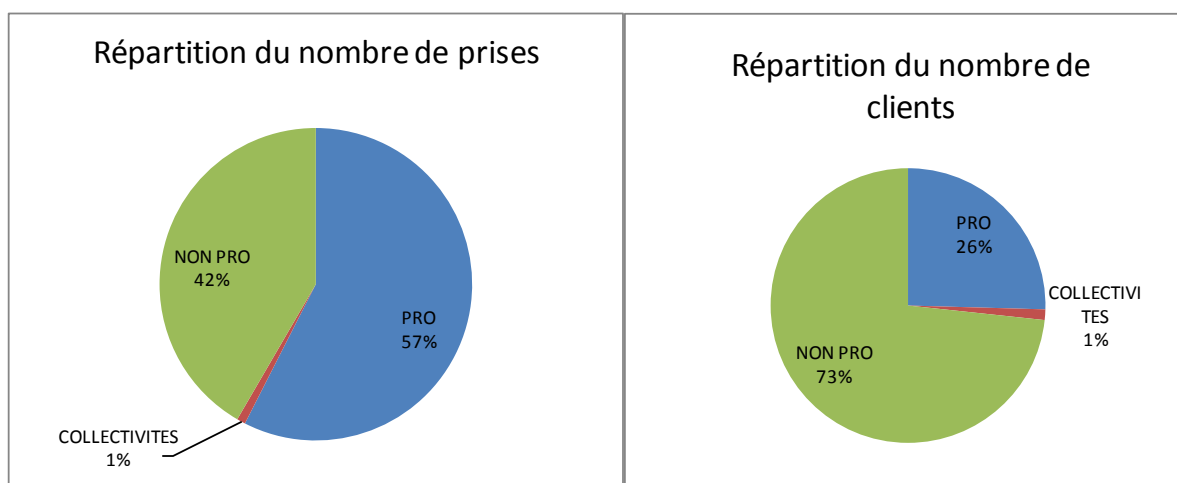
COLLECTIVITES								
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre de bornes	nombre de clients	Debit souscrits par ha	Conso annuelle par ha
Plaine de Romans	95	11	10 039	10 039	9	7	8,64	913
Peyrins-Geysans	0	0	0	0	0	0		
<b>Total</b>	<b>95</b>	<b>11</b>	<b>10 039</b>	<b>10 039</b>	<b>9</b>	<b>7</b>		

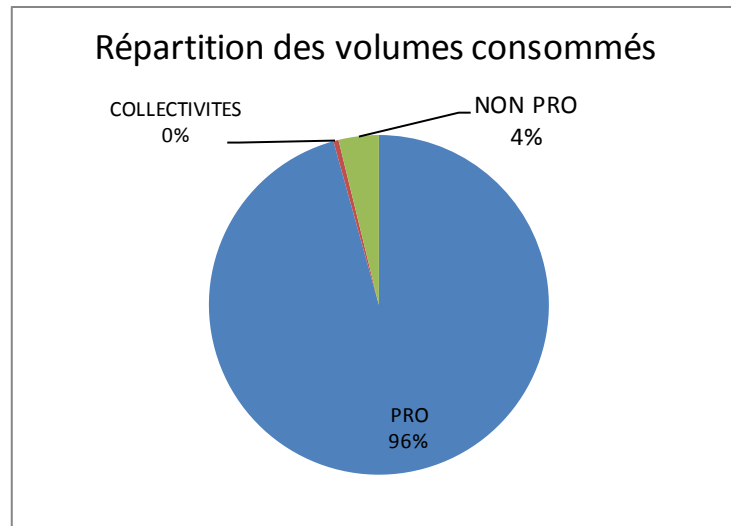


NON PROFESSIONNELS								
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre de bornes	nombre de clients	Debit souscrits par ab	Conso annuelle par ab	Facturation annuelle par ab
Plaine de Romans	2010	78 050	78 050	422	412	4,76	185	189
Peyrins-Geyssans	0	0	0	0	0			
<b>Total</b>	<b>2010</b>	<b>78 050</b>	<b>78 050</b>	<b>422</b>	<b>412</b>			

TOTAL						
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre de bornes	nombre de clients
Plaine de Romans	14 270	1 900	2 009 754	2 009 754	1002	554
Peyrins-Geyssans	200	27	30 969	30 969	12	8
<b>Total</b>	<b>14 470</b>	<b>1 927</b>	<b>2 040 723</b>	<b>2 040 723</b>	<b>1014</b>	<b>562</b>

Synthèse par type de consommateurs				
Type	nombre de bornes	nombre de clients	conso (m3)	Facturation (m3)
PRO	583	143	1 952 634	1 952 634
COLLECTIVITES	9	7	10 039	10 039
NON PRO	422	412	78 050	78 050
<b>Total</b>	<b>1014</b>	<b>562</b>	<b>2 040 723</b>	<b>2 040 723</b>





## 2.3 RENDEMENT DES RESEAUX

Le rendement correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau prélevé et introduit dans le réseau de distribution.

Territoires	Rendement
Plaine de Romans	89,73%
Peyrins Geysans	89,42%

## 2.4 CONSOMMATION ENERGETIQUE

### Réseau de la Plaine de Romans :

La consommation totale pour l'année 2023 est de 1 891 573 Kwh.

Ratios	Total
Kwh/m3 consommé	0,941
Kwh/m3 prélevé	0,845
€/m3 consommé	0,226
€/Kwh	0,240

Nota : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

### Réseau de Peyrins-Geysans :

## **SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS**

**Siège :** 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : [www.syndicat-irrigation-dromois.fr](http://www.syndicat-irrigation-dromois.fr)

La consommation totale pour l'année 2023 est de 16 000 Kwh.

Ratios	Total
Kwh/m3 consommé	0,536
Kwh/m3 prélevé	0,479
€/m3 consommé	0,137
€/Kwh	0,256

Nota : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

### 3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES

#### 3.1 SECURITE PUBLIQUE

Néant : aucun ouvrage n'est soumis à la réglementation « sécurité publique des ouvrages hydrauliques » sur ce territoire

#### 3.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE

Contrôles périodiques des installations électriques du territoire de la Plaine de Romans						
Prestataires	Sites	Commune	Rapport	Visite précédente	Observations	Visite suivante
SID Antenne Plaine de Romans secteur Romans	<a href="#">Chanlands</a>	Genissieux	ACRITEC	15 avril 2021	oui	2024
	<a href="#">Chapoize</a>	Triors	ACRITEC	15 avril 2021	oui	2024
	<a href="#">Gringet</a>	Parnans	ACRITEC	17 mars 2015	oui	2024
	<a href="#">La Joyeuse</a>	St Paul les Romans	ACRITEC	28 novembre 2023	oui	2024
	<a href="#">La tour</a>	Parnans	ACRITEC	15 avril 2021	oui	2024
	<a href="#">Les Marais</a>	Genissieux	ACRITEC	28 novembre 2023	oui	2026
	<a href="#">Meyssonnier</a>	St Paul les Romans	ACRITEC	7 avril 2023	oui	2026
	<a href="#">Peyrins-Geysans</a>	Peyrins-Geysans	ACRITEC	28 novembre 2023	oui	2026
	<a href="#">Saint Izier</a>	Châtillon st-Jean	ACRITEC	6 avril 2023	oui	2026

#### 3.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION

Non communiqué

#### 3.4 CONTROLE APPAREILS DE LEVAGE

Néant

## 4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2023

### 4.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT OU DE RENFORCEMENT

#### 4.1.1 OBJECTIFS

##### Classés par ordre de priorité

- 1/ Organes hors service suite à la saison précédente
- 2/ Organes dont l'état ou le niveau d'usure laisse craindre une rupture à court terme 1,2 ou 3 ans
- 3/ Mise en conformité vis-à-vis de la réglementation sécurité des travailleurs
- 4/ Amélioration des performances énergétiques
- 5/ Dégradations de caractéristiques techniques
- 6/ Amélioration de la facilité d'exploitation d'un ouvrage
- 7/ Mise en conformité vis-à-vis des exigences techniques de tiers (ENEDIS, agence de l'eau etc...)
- 8/ Amélioration de la fiabilité de fonctionnement de l'ouvrage
- 9/ Lutte contre les risques d'intrusions, de dégradations, sécurité des riverains
- 10/ Amélioration des fonctionnalités de report d'information et de suivi
- 11/Réduction des nuisances à des tiers (bruits etc....)

#### 4.1.2 TRAVAUX REALISES OU EN COURS

Période 01/01/2023 au 06/12/2023		
Projet	Libellé	Etat des travaux
PR23020022	SP Chatillon St Jean : Renouvellement ou rénovation moteur G2	Clôturé
PR23030032	SP La Joyeuse : Rénovation de 2 clapets de pied des pompes d'exhaure	Clôturé
PR23050003	SP la Tour : Renouvellement du débitmètre	Clôturé
PR23020021	SP Mesonnier : Mise en place d'un variateur de vitesse sur 1 pompe	Clôturé
PR23060011	SP Joyeuse - SP Meissonnier : Modifications automatisme	En cours
PR23020020	SP La Tour : Pose d'un variateur de vitesse	En cours
PR23110006	SP Meissonnier: rénovation groupe n°1	En cours

Ces travaux sont imputés au budget investissement

### 4.2 TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN

#### **SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS**

**Siège :** 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : [www.syndicat-irrigation-dromois.fr](http://www.syndicat-irrigation-dromois.fr)

Principales Interventions du 01/01/2023 au 06/12/2023			
Intervention	Objet	Lieu d'intervention	Equipement
INT23070024	Protection contre les projections d'eau		STATION CHATILLON-ST IZIER/ELECTROPOMPES/G2
	Rénovation de 2 clapets de pied des pompes d'exhaures	EXHAURES	STATION LA JOYEUSE
INT23080028	Pale de ventilateur HS	STATION LA JOYEUSE	STATION LA JOYEUSE
INT23080021	Panne automatisme la Joyeuse		STATION LA JOYEUSE/BT
INT23060033	Les roulements font du bruit		STATION LA JOYEUSE/ELECTROPOMPES/P0/POMPE
INT23070025	Mise en place graisseur déporté		STATION MEISONNIER/ELECTROPOMPES
INT23060025	Mise en place vanne de vide + filtre		STATION MEISONNIER/ELECTROPOMPES/G1

Ces travaux sont imputés au budget fonctionnement

#### 4.3 TRAVAUX FACTURES

Désignation	Nb
Fourniture et pose compteur non professionnel (1 - 3 - 5 m3/h)	0
Réparation borne endommagée par tiers	1
Réparation conduite endommagée par tiers	0
Modification d'un borne existante (modif débit)	0
Création branchement sur réseau gravitaire	0
Création branchement sur réseau pression	0
Création borne ou sortie sur borne existante	0
Déplacement borne	0
Déplacement sortie borne	0
Extension de réseau	0
Déplacement non justifié d'un agent	0
Remise en conformité de borne	0
Remise en conformité d'un branchement ou poste de comptage	0
Renouvellement compteur	0
Repose compteur suite à impayés	0
Participation au déplacement d'une conduite	0

#### 4.4 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2023

Néant

## 5- GESTION CLIENTELE

### 5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU

#### 5.1.1 TARIFICATION AGENCE DE L'EAU

Pour la saison 2023, la facturation de la redevance agence de l'eau uniformisée au SID fixée par délibération du 10 janvier 2023 est de 0,007 € H.T. /m<sup>3</sup> consommé et 9.00 € H.T. par l/s pour les abonnements gravitaires.

#### 5.1.2 TARIFICATION POUR LES NON PROFESSIONNELS

Le prix de vente pour les particuliers est uniformisé sur l'ensemble du territoire du SID.

Les tarifs du service sont fixés par la délibération du 10 janvier 2023

- Une prime fixe en fonction du débit souscrit

1 m <sup>3</sup> /h .....	71,46 € HT .....	75,39 € TTC
3 m <sup>3</sup> /h .....	92,80 € HT .....	97,90 € TTC
5 m <sup>3</sup> /h .....	122,50 € HT .....	129,24 € TTC
10 m <sup>3</sup> /h .....	204,16 € HT .....	215,39 € TTC
15 m <sup>3</sup> /h .....	348,57 € HT .....	367,74 € TTC
20 m <sup>3</sup> /h .....	497,96 € HT .....	525,35 € TTC
30 m <sup>3</sup> /h .....	647,34 € HT .....	682,94 € TTC

- Un tarif de 0,1499 €/m<sup>3</sup> HT par m<sup>3</sup> consommés

- Un tarif de 0,060 €/m<sup>3</sup> HT par m<sup>3</sup> consommés pour surcoût énergie

#### 5.1.3 TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS

Le tarif professionnel n'est accordé qu'aux abonnés pouvant justifier d'un numéro SIRET en lien avec le titulaire du contrat d'abonnement.

Pour la saison 2022, le prix de vente a été fixé à (délibération du 10 janvier 2023) :

## Réseau Plaine de Romans

### Part fixe

Abonnement à la surface ..... ha ..... 93.73 € H.T.

Abonnement au débit ..... m<sup>3</sup>/h ..... 6.59 € H.T.

Part au m<sup>3</sup> ..... 0,087 € H.T.

Part au m<sup>3</sup> (surcoût énergie)..... 0,060 € H.T.

Soit une facture moyenne de 601.86 € H.T. /ha (7 m<sup>3</sup>/h - 1 ha - 3000 m<sup>3</sup>/ha).

## Réseau Peyrins-Geysans

### Part fixe

Abonnement à la surface ..... ha ..... 150.00 € H.T.

Abonnement au débit ..... m<sup>3</sup>/h ..... 6.59 € H.T.

Part au m<sup>3</sup> ..... 0,085 € H.T.

Part au m<sup>3</sup> (surcoût énergie)..... 0,060 € H.T.

Soit une facture moyenne de 652.13 € H.T. /ha (7 m<sup>3</sup>/h - 1 ha - 3000 m<sup>3</sup>/ha).

## 5.2 RELATIONS AVEC LES IRRIGANTS

### 5.2.1 CONTINUITÉ DE SERVICE

#### Mise en service des réseaux :

Mise en service	Réseau
20-mars	Réseau Plaine de Romans (via la station de pompage de la Joyeuse)
31-mars	Réseau de Peyrins-Geysans



### Problème de ressources :

Le réseau de Peyrins-Geysans et les parties hautes du réseau de la Plaine de Romans sont assujettis aux restrictions d'usage selon les arrêtés « sécheresse » pris par la Préfecture de la Drôme concernant le bassin versant de la Drôme des Collines (nappe Mollasse-Miocène)

### Problèmes de capacité de pompage par rapport à la demande : Néant

### Problèmes de fonctionnement d'ouvrages :

- *Coupures d'alimentation électrique (ENEDIS) :*

Date	Ouvrage	Durée	Type
23-nov	Forage Chaland	4h	programmée : hors saison
01-déc	SP JOYEUSE et Bureaux	5h	programmée : hors saison
08-sept	Forage Gringet	9h	Programmée
19-janv	SP JOYEUSE et Bureaux	8h	Programmée : hors saison - déplacement ligne HTA

- *Incident de fonctionnement : Néant*

### Problèmes de fonctionnement réseaux : Néant

### Arrêt des réseaux :

Arrêt	Réseau
20-oct	Réseau Plaine de Romans
20-oct	Réseau de Peyrins-Geysans

## 5.2.2 INFORMATIONS DES IRRIGANTS

### **SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS**

*Siège* : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : [www.syndicat-irrigation-dromois.fr](http://www.syndicat-irrigation-dromois.fr)

Date	Événement	Mode diffusion
23/010/2023	Réunion irrigants du territoire (conjointe avec le territoire Bourne-Valentinois)	réunion au siège du SID

### 5.2.3 ARRETES « SECHERESSE »

zone hydrographique de gestion	ressource	01/03/2024	17/03/2023	27 et 28/03/23	06/04/2023	14/04/2023	17/04/2023	19/04/2023 et 24/04/2023	12/05/2023
Bièvre-Liers-Valloire	superficiel	-	-	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance
	souterrain	-	-	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	alerte	alerte
Galaure Drôme des collines	superficiel	-	-	-	vigilance	alerte	alerte	alerte	alerte
	molasse miocène du Bas Dauphiné	alerte	alerte	alerte	alerte	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée
Royans-Vercors	eaux superficielles et souterraines	-	-	-	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance
Plaine de Valence	cours d'eau	-	-	-	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	alerte
	molasse et alluvions	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	alerte	alerte	alerte
Bassin de la Drôme	eaux superficielles et souterraines	-	-	-	vigilance	vigilance	alerte	alerte	alerte

09/06/2023 et 12/06/2023	13/07/2023 et 21/07/2023	27 et 31/07/2023	04/08/2023	17/08/2023 et 23/08/2023	31/08/2023 et 04/09/2023	12/09/2023	20/09/2023	18/12/2023
vigilance	alerte	alerte	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	pas de restriction
alerte	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	Crise	pas de restriction
vigilance	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	pas de restriction
alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	Crise	pas de restriction
vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	vigilance	pas de restriction
vigilance	vigilance	alerte	alerte	alerte	alerte	alerte renforcée	alerte renforcée	pas de restriction
alerte	alerte	alerte	alerte	alerte	alerte	alerte renforcée	alerte renforcée	pas de restriction
vigilance	vigilance	alerte	alerte	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée	pas de restriction

Incompréhension de nombreux irrigants non professionnels suite à la décision de la préfecture d'interdire par arrêté l'irrigation (hors potagers et arbres fruitiers de nuit) sans prendre en compte l'origine de l'eau (Isère : ressource non déficitaire).

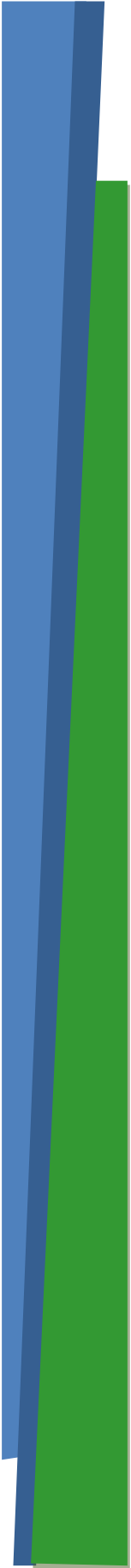
## 6- LES PROJETS DU TERRITOIRE

### 6.1 RENFORCEMENT DU RESEAU PARTIE NORD EST : PARMANS – ST LATTIER

#### SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : [www.syndicat-irrigation-dromois.fr](http://www.syndicat-irrigation-dromois.fr)



Le territoire de la Plaine de Romans dispose d'une autorisation de prélèvement de 800 m<sup>3</sup>/h dans l'Isère sur la commune de St Lattier (arrête préfectoral d'autorisation temporaire de prélèvement n°2014094-0025 du 04/04/2014).

Une étude de faisabilité du renforcement de la partie Nord Est du réseau situé sur les communes de Parmans et de St Lattier a été réalisée en décembre 2013 par le bureau d'études Ca Eau. Cette étude examine également les possibilités de substituer les forages dans la nappe Molasse Miocène par ce nouveau prélèvement dans la rivière Isère.

Au vu des coûts importants de réalisation de ce projet, le territoire de la Plaine de Romans a choisi de privilégier le contrôle et la mise en conformité des limiteurs de débit des bornes pour limiter les problèmes de pression sur les secteurs de St Lattier/Chatillon : antenne « Des bardons » et secteur Chatillon : antenne « Le Clôt ».

De plus, le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la nappe « Mollasse-Miocène et alluvions de la plaine de Valence » est en cours d'élaboration. Ce SAGE va déterminer des modalités de gestion des eaux pompées par les forages de Chalans – Champoize – Gringet – La tour – Peyrins et Geysans.

## 7- DONNEES FINANCIERES

### 7.1 COMPABILITE ANALYTIQUE DES TERRITOIRES

Ces données sont issues de la comptabilité analytique par territoire du SID.

#### 7.1.1 FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	PLAINE DE ROMANS
Energie et autres fluides	457 350,71 €
Entretien stations réseaux	38 281,58 €
Charges de personnel	189 403,28 €
Redevances et Taxes (foncier,VNF,SNCF,CFE,etc...)	253,26 €
Redevances Agence de l'eau	31 017,82 €
Assurances	21 857,62 €
Charges financières (intérêts emprunts)	- €
Transfert investissements (Renouvellement - Rb emprunt)	101 507,47 €
Autres charges	6 617,58
Charges exceptionnelles	301,92 €
Transfert - Vente d'eau interne	- €
Frais généraux Antenne d'exploitaiton	24 154,36 €
Frais généraux siège	59 514,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>930 260,49 €</b>
Recettes de fonctionnement	PLAINE DE ROMANS
Travaux en Régie	4 440,88 €
Amortissement subventions	- €
Vente d'eau	617 187,34 €
Redevances agence de l'eau ou autres	14 286,58 €
Travaux et prestations facturés	- €
Vente d'électricité	- €
Reversement par les Fermiers	- €
Energie réservée	393 891,74 €
Transfert - Vente d'eau interne	- €
Divers	3 617,29 €
Produits exceptionnels	46 095,59 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 079 519,42 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>149 258,93 €</b>
<b>RAPPEL RESULTAT 2022</b>	<b>255 682,91 €</b>

L'excédent est en nette baisse par rapport à 2022 pour 2 raisons principalement :

**SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS**

*Siège* : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : [www.syndicat-irrigation-dromois.fr](http://www.syndicat-irrigation-dromois.fr)

- Des recettes de vente d'eau en baisse de 23% du fait d'une moindre consommation (-50% par rapport à 2022) et ce malgré l'augmentation du prix de l'eau de 3 centimes,
- Une hausse des dépenses d'électricité de 20%, malgré le bénéfice de l'amortisseur électricité et la baisse de consommation d'eau.

La hausse des recettes liées à l'énergie réservée (+7,5%) est insuffisante pour compenser l'augmentation des dépenses et la baisse des autres recettes.

Le bénéfice du guichet d'aide au paiement des factures d'électricité a été sollicité durant toute l'année, toutefois aucune somme n'a été versée en 2023. Les montants de l'aide apparaîtront au CA 2024.

### 7.1.2 INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	PLAINE DE ROMANS
Dépenses d'équipement	48 233,85
Amortissement des subventions	-
remboursement du capital de la dette	-
Quote-part dépenses antennes	1 473,89
Quote-part dépenses siège	8 527,89
<b>TOTAL</b>	<b>58 235,62 €</b>
Recettes d'investissement	PLAINE DE ROMANS
Participation des irrigants aux investissements sur réseaux	-
Amortissements	101 507,47
Subventions	-
Quote-part recettes antenne	4 448,91
Quote-part recettes siège	8 099,91
<b>TOTAL</b>	<b>114 056,28 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>55 820,66 €</b>
<b>RAPPEL RESULTAT 2022</b>	<b>70 496,81</b>

### 7.2 IMPAYES

Plaine de Romans	2019	2020	2021	2022	2023	Total général
Montant des impayés	3 347,50	2 396,54	42,31	13 655,71	14 810,92	34 252,98

Il s'agit de l'état des impayés à la date du 31/01/2024. La facturation de fin 2023 (consommation de l'année) n'est pas incluse dans ces données.

### 7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE

Néant.

## 8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS

Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ces membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaître la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées:

- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !!!!
- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entraîner une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours.
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire

Nous demandons donc aux communes :

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de construire – permis de lotir – permis d'aménager etc...). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d'étudier des solutions techniques et économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d'irrigation,
- de ne pas classer constructible les parcelles avec une canalisation d'irrigation sans concertation au préalable avec le SID,
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches **obligatoires** de DT : déclaration de projet de travaux (à faire par le Maître d'ouvrage) et DICT : déclaration d'intention de commencement de travaux (à faire par l'entreprise de terrassement) auprès de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) : fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l'attention des communes sur les points suivants :

- le SID n'a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations,
- le SID n'a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduite.

Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années notamment sur les communes d'Etoile sur Rhône – Upie – Montélimar.